

**SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 JUILLET 2017, À 16 H.**

Ordre du jour

1. Équipements de sonorisation – soumissions – adjudication
2. 132, boulevard Antonio-Barrette – unité de climatisation – acquisition et installation
3. Prolongement du réseau d'eau potable – rang Sainte-Julie – Groupe Tanguay – mandat
4. Surpresseur d'aqueduc (Firestone) – Allen – mandat
5. Acte de correction – mandat et autorisation de signature
6. Adoption – règlement d'emprunt numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel
7. Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121
8. Embauche – agente de développement culturel
9. Centre des Auteurs Dramatiques – entente de partenariat
10. Étude de PIIA – projet d'aménagement de stationnement – Piscine Décor Joliette inc. – 341, boulevard Antonio-Barrette

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Absences motivées :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 16 h.

**Adoption de l'ordre du jour**

**401-07-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

**402-07-2017**

**1. Équipements de sonorisation – soumissions – adjudication**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire se doter d'équipements de sonorisation efficaces afin d'éviter des coûts de location et d'améliorer la présentation de spectacles au Carrefour culturel;

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois fournisseurs spécialisés en sonorisation;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission en date du 27 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accepter la proposition de L'AUDI-C Sonorisation inc. au prix de 77 172,28 \$, taxes en sus, ladite compagnie ayant déposée la plus basse soumission conforme;

Que cette dépense soit financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015.

**2. 132, boulevard Antonio-Barrette – unité de climatisation – acquisition et installation**

**403-07-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a octroyé le contrat de réaménagement de l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, à Construction Marc Arbour enr.;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires en l'acquisition et l'installation d'une unité de climatisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

Que Construction Marc Arbour enr. soit autorisée à procéder à l'acquisition et à l'installation d'une unité de climatisation pour le 132, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 16 juin 2017 qui prévoit des coûts de 28 766,51 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement 1117-2015.

**3. Prolongement du réseau d'eau potable – rang Sainte-Julie – Groupe Tanguay – mandat**

**404-07-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies analyse la possibilité de prolonger son réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte afin de réaliser une analyse sectorielle pour la desserte du rang Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater Groupe Tanguay et Associés pour procéder à l'analyse sectorielle de desserte du rang Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 8 juin 2017, au prix de 6 500 \$, taxes en sus.

**4. Surpresseur d'aqueduc (Firestone) – Allen – mandat**

**405-07-2017**

ATTENDU QUE, suite à l'analyse hydraulique réalisée sur le réseau d'eau potable de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, il est recommandé de faire installer un surpresseur à l'entrée du boulevard Firestone;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte afin de réaliser une étude de définition du futur surpresseur d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater Allen pour procéder à l'étude de définition du surpresseur d'aqueduc à installer à l'entrée du boulevard Firestone, le tout selon l'offre de services datée du 28 juin 2017, au prix de 8 240 \$, taxes en sus.

406-07-2017

#### **5. Acte de correction – mandat et autorisation de signature**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a vendu, en date du 20 décembre 2012 (acte publié sous le numéro 19 655 768), des terrains désignés comme étant deux parties du lot 98, du cadastre de la Paroisse de Saint-Charles-Borromée, circonscription foncière de Joliette, connus, suite à la rénovation cadastrale, comme étant les lots 5 380 910 et 5 380 911, du cadastre du Québec, à 9269-0114 Québec inc., lesquels terrains étaient identifiés comme étant les immeubles A et B;

ATTENDU QUE les parties conviennent d'apporter certaines modifications audit contrat de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE retenir les services de Me Robert Gagnon, notaire de Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés Notaires, pour la préparation de l'acte notarié de modification et l'acte d'hypothèque qui sera consentie en faveur de la Ville pour garantir le paiement de la pénalité;

QUE monsieur Alain Larue, maire et/ou en son absence ou incapacité madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document se rapportant à la présente résolution, notamment à agir dans le cadre de l'acte d'hypothèque qui sera consentie en faveur de la Ville pour garantir le paiement de la pénalité.

407-07-2017

#### **6. Adoption – règlement d'emprunt numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 15 mai 2017 concernant le projet de règlement 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**7. Avis de motion – règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121**

**408-07-2017**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1-121.

**Adoption premier projet – règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121**

**409-07-2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1-121;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1-121.

**410-07-2017**

**8. Embauche – agente de développement culturel**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste d'agent ou agente de développement culturel;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de madame Marie-France Beaulieu au poste d'agente de développement culturel, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien(ne) en loisirs » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de madame Beaulieu soit fixé au 24 juillet 2017;

QUE l'embauche de madame Beaulieu soit sujet à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

411-07-2017

**9. Centre des Auteurs Dramatiques – entente de partenariat**

ATTENDU QUE le Centre des Auteurs Dramatiques (CEAD) souhaite renouveler son partenariat avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de renouveler le partenariat artistique avec le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) en présentant une lecture devant public issue de Dramaturgies en Dialogue, au choix de la Ville, et qu'elle s'engage à accorder une contribution de 2 500 \$ afin de bénéficier de la visibilité suivante :

- logo sur l'affiche de Dramaturgies en Dialogue qui sera diffusée à Montréal en août 2017
- logo dans la rubrique Partenaires artistiques ainsi qu'une mention de ce partenariat dans les remerciements de la brochure du festival
- mention de la commandite lors de la soirée d'ouverture

QUE monsieur Alain Larue, maire et/ou en son absence ou incapacité madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'entente de partenariat avec le Centre des Auteurs Dramatiques.

412-07-2017

**10. Étude de PIIA – projet d'aménagement de stationnement – Piscine Décor Joliette inc. – 341, boulevard Antonio-Barrette**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Piscine Déco Joliette inc. pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 700 et situé au 341, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'aménager le stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver **uniquement le pavage** pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 700 et situé au 341, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'aménager le stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit, et ceci, aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé, lequel devrait comprendre l'illustration des espaces de verdure (avec la description des végétaux) aux pourtours de la section du stationnement à aménager et notamment le long de la ligne de lot avant, tout ceci en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement de zonage;
- qu'un plan de lignage des cases et allées de stationnement soit déposé, lequel devrait tenir compte de la configuration de l'entrée commune avec le commerce voisin (concessionnaire Toyota – lot 4 926 726) à l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et de l'avenue des Bouleaux;

- que l'asphaltage du stationnement soit fait en conformité aux dispositions réglementaires municipales, mais tout en sauvegardant protégés les espaces voués à la verdure;
- que les conteneurs à déchets soient relocalisés afin qu'ils ne soient pas visibles de la rue ni source de nuisance.

#### **Levée de la séance**

**413-07-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 37.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire